

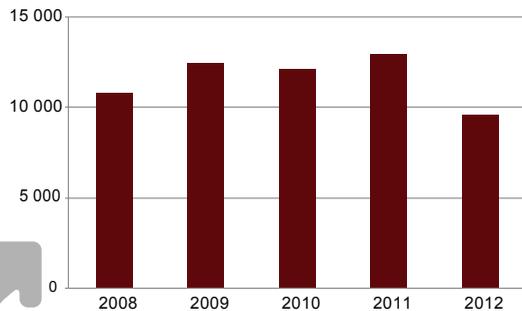
Quoi de neuf au Canada pour les réfugiés?

Réfugiés réinstallés

Une diminution du nombre de réfugiés réinstallés

Le Canada mise de plus en plus sur la réinstallation de populations particulières et sur le choix de réfugiés selon leurs capacités d'établissement plutôt qu'en fonction de leur besoin de protection.

Nombre de réfugiés réinstallés au Canada : 2008 - 2012



touchent les réfugiés parrainés par le secteur privé

L'instauration de limites pour le parrainage privé

Les groupes de parrainage sont confrontés à des limites quant au nombre de réfugiés qui peuvent être parrainés, particulièrement pour certaines régions d'Afrique.

Le gouvernement s'octroie un pouvoir accru de décision quant à la sélection de réfugiés à être réinstallés, ce qui réduit la latitude des organismes privés dans le choix des réfugiés qu'ils souhaitent parrainer.

Des compressions importantes dans les soins de santé

Depuis les compressions imposées au Programme fédéral de santé intérimaire en juin 2012, l'accès aux soins de santé s'avère plus difficile pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.



Les demandeurs d'asile issus de POD n'ont pratiquement aucun accès aux soins de santé.

La séparation des familles

À partir de janvier 2014, l'âge maximal des enfants à charge sera fixé à 19 ans (actuellement 22 ans). Les jeunes adultes, enfants de réfugiés, seront laissés à leur sort; seront exclus de la réunification des familles ou risqueront d'être déportés du Canada.



Demandeurs d'asile

Les règles pour les demandeurs d'asile varient selon le pays d'origine

Depuis décembre 2012, les demandeurs d'asile provenant de pays d'origine désignés (POD) sont soumis à des règles plus sévères.

> Des délais plus courts, aucune possibilité d'appel.

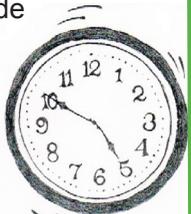
Le Mexique et la Hongrie (Roms) font partie des POD.

Des délais plus courts, aucun droit d'appel

Les demandeurs d'asile disposent de 15 jours pour remplir le formulaire (au lieu de 28 jours).

Les audiences sont devancées de beaucoup.

Il y a maintenant un droit d'appel (dont beaucoup de demandeurs sont exclus).



Renvois accélérés, sans possibilité de recours (facteurs d'ordre humanitaire ou évaluation de risques).



touchent les demandeurs d'asile

Les obstacles à la citoyenneté

Depuis novembre 2012, les demandeurs doivent fournir la preuve de leurs connaissances linguistiques en français ou en anglais, et ce, à leurs propres frais (250 \$ pour un test).

Depuis mai 2012, un grand nombre de demandeurs doivent remplir un long « questionnaire sur la résidence » (qui comporte également des frais).

Les frais pour les demandes de citoyenneté seront bientôt augmentés.

Le traitement des demandes est long! (entre 25 et 35 mois en moyenne)

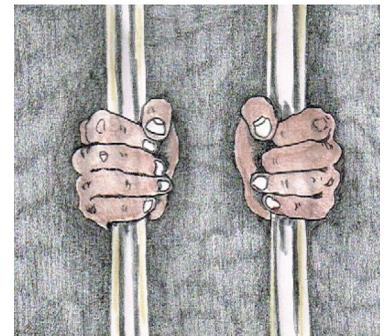


Les étrangers désignés

Le Ministre de la Sécurité publique est en droit de désigner certains groupes comme en « arrivée irrégulière », ce qui mène à :

- > La détention obligatoire
- > Le nonaccès au statut permanent ou à la réunification familiale pour une période d'au moins 5 ans, même pour ceux dont le statut de réfugié est reconnu.

*Ces politiques sont empruntées à celles de l'Australie.



touchent les réfugiés réinstallés

Pour en savoir plus, consultez : ccrweb.ca

Octobre 2013